



n° DEC_2024_036

– DECISION DU MAIRE –

objet : *Contrat de maintenance des systèmes de protection des bâtiments communaux avec AEP Informatique*

LE MAIRE de la Commune d'EGUILLES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.22 et L.2122.23 ;

Vu la délibération n° DEL_2020_012 du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par délégation lors de la mandature ouverte au 23 mai 2020, date de son élection par le Conseil Municipal ;

Vu la décision du Maire DEC_2023_007 en date du 10 janvier 2023 approuvant la proposition de **AEP informatique – 3806 chemin du Moulin – 83470 Saint-Maximin** ; portant sur la maintenance des systèmes de protection des bâtiments de la commune d'EGUILLES.

Vu l'avenant n° de AEP informatique pour le complément d'un site pour la maintenance du système de protection (Maison Médicale) ;

Considérant la nécessité de confier cette mission de maintenance à un prestataire spécialisé.

DECIDE :

de signer l'avenant n°1 au contrat initial avec la société **AEP Informatique – 3806 chemin du Moulin – 83470 Saint-Maximin** – SIRET 45205350700037, l'avenant au contrat de maintenance des systèmes de protection pour 22 sites sur contrat initial et 2 sites sur l'avenant soit 24 sites de la commune :

- Durée selon les termes du contrat initial : un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (renouvelable 2 fois),
- montant de la facturation mensuelle pour une visite d'inspection sur les 24 sites : 450 €HT (matériel hors garantie soumis à devis) ;
- pour un montant annuel de 5 400 €HT soit 6 480 €TTC ;

De dire que la présente décision sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

La présente Décision est passible d'un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de droit commun de 2 mois, sauf y compris en la forme dématérialisée par le protocole France Connect et le site www.telerecours citoyen dans les mêmes conditions dérogatoires de délais.

Le Maire
Robert DAGORNE



Décision transmise au contrôle de légalité le :

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2024

☎ 04 42 92 40 61

